



TRANSMIS LE 15/12/2025
 REÇU LE 15/12/2025
 AFFICHÉ LE 16/12/2025
 NOTIFIÉ LE 16/12/2025
 PUBLIÉ LE 16/12/2025
 EXÉCUTOIRE LE 16/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025 DÉLIBÉRATION N°21

OBJET : TECHNIQUES/BATIMENTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DE L'ÉCOLE MATERNELLE MONTÉDOUR ET LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE MONTÉDOUR.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
 L'an deux mil vingt-cinq, le 11 du mois de décembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA, Philippe CHANIAUD.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Pasionaria ENEDAGUILA, Camille PRÉVOST.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Sophie FERREIRA : Frédéric LÉPRON.

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ.

Stéphane VERNEREY : Claire LE BERRE.

Rachel SABATIER-GIRAULT : Sabrina FORTUNATO.

Irène CORNUAU : Michelle SCHIDERER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Vincent MULOT : Françoise MENDY LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Océane USTASE : Florent BATIER

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la -Garenne (95130)

Question n°21 du CM du 11/12/2025 – P1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025 DÉLIBÉRATION N°21

OBJET : TECHNIQUES/BATIMENTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DE L'ÉCOLE MATERNELLE MONTÉDOUR ET LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE MONTÉDOUR.

Le Conseil Municipal

VU les articles L.2121-12, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de procéder à la démolition de l'école maternelle Montédour et à la construction du nouveau groupe scolaire sis rue de la Croix Verte, en adjoignant à l'école maternelle des classes élémentaires,

CONSIDÉRANT le soutien apporté aux collectivités territoriales par le Conseil départemental du Val-d'Oise en faveur des établissements scolaires situés sur son territoire dans le cadre du dispositif « Ecoles, groupes scolaires et demi-pensions »,

APRES l'avis de la Commission « Techniques » en date du 25 novembre 2025 et de la Commission "Ressources et Développement" en date du 27 novembre 2025,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Le Conseil Municipal

Article 1^{er} : APPROUVE la demande de subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise pour les travaux de démolition de l'école maternelle Montédour et de construction du nouveau groupe scolaire Montédour.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention se rapportant à cette demande et tout document relatif à cette subvention.

Article 3 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : PRÉCISE que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Île-de-France



Acte à classer

DL11122025Q21

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-15T17-32-35.01 (MI266183707)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20251211-DL11122025Q21-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : TECHNIQUES/BATIMENTS - DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVOUR DES TRAVAUX DE DÉMOLITION DE L'ÉCOLE MATERNELLE MONTLOURET
CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE MONTLOURET

Date de décision : 11/12/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [21 - TECH - GS DEMANDE SUBV CD95 - DISPOSITIF ECOLES.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé Date 15/12/25 à 17:32

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)

Transmis Date 15/12/25 à 17:32

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)

Accusé de réception Date 15/12/25 à 17:38